

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	38
Représentés	5
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2026

Le mercredi 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 19 juin 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDÉ, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHE, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté.e.s :

Monsieur Robin ALBERT pouvoir à Madame Zahia TAZAMOUCHE
Monsieur Thierry BALIAS pouvoir à Monsieur Matthieu BAUHAIN
Madame Malika BENLARBI pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN
Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Monsieur Yannig PONS
Monsieur Laurent CHASSAY pouvoir à Monsieur Vasco COELHO

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Billy SOMSOUK

O B J E T

Convention de mise à disposition d'espaces ouverts à la circulation publique ZAC Briand Pelloutier

Convention de mise à disposition d'espaces ouverts à la circulation publique ZAC Briand Pelloutier

La ZAC Briand Pelloutier a été créée pour conduire le projet de rénovation urbaine des quartiers sud de Choisy-le-Roi sur le secteur Briand Pelloutier. Porté par VALOPHIS HABITAT, l'aménagement de la ZAC visait à reconstituer un quartier proposant à la fois de la mixité urbaine et fonctionnelle cohérent avec le contexte urbain avoisinant.

L'aménagement de la ZAC Briand Pelloutier est réalisé par VALOPHIS HABITAT dans le cadre d'une convention partenariale ANRU signée le 11 février 2008.

Une partie des travaux de viabilisation ont été achevés en 2017. Ils ont donné lieu à la mise en place d'une première convention de mise à disposition. Celle-ci portait sur la mise à disposition à la ville de la place du Marché, la rue Fernand Pelloutier et une partie de la rue Aristide Briand et a été signée le 22 novembre 2017.

Dans l'attente de la signature de l'acte de cession des parcelles aménagées au profit de la Ville, qui interviendra à clôture de la ZAC, la ville et VALOPHIS HABITAT ont souhaité convenir de la mise à disposition de nouvelles parcelles achevées en complément de celles concernées par la convention du 22 novembre 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention de mise à disposition.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Aziz BOUGRASSA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la convention partenariale dite « ANRU » et ses avenants,

Vu la création de la ZAC d'initiative VALOPHIS HABITAT par arrêté préfectoral du 19 février 2010,

Vu l'arrêté préfectoral 2010/7383 du 15 novembre 2010 portant approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Briand Pelloutier à Choisy-le-Roi,

Vu l'arrêté préfectoral 2022/170 du 14 janvier 2022 modifiant l'arrêté n° 2010/7383 du 15 novembre 2010 portant approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Briand Pelloutier sur la commune de Choisy-le-Roi,

Vu la convention de mise à disposition entre VALOPHIS HABITAT et la ville du 22 novembre 2017,

Vu le projet de convention de mise à disposition joint en annexe,

Considérant l'ouverture à la circulation publique de la rue Colette (entre la rue Pelloutier et la rue Vallès), de la rue du sergent-chef Jonathan Lassus-David et de la venelle située entre l'avenue Newburn et la rue du sergent-chef Lassus-David ;

Considérant que le réseau d'éclairage public et le mobilier urbain sur ces espaces ouverts à la circulation publique ont été mis en service ;

Vu la Bureau municipal du 03 juin 2026

Vu la Sécurité/Travaux / Voiries mobilités / Urbanisme / Habitat /cadre de vie /Propreté/Transition écologique/ Nature en Ville du 12 juin 2026

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise à disposition à titre gracieux avec VALOPHIS HABITAT et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe à réception de l'ensemble des annexes, ainsi que tout document afférent.

ARTICLE 2 : Confirme que les budgets relatifs à l'entretien des espaces mis à disposition sont inscrits au budget de la ville.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 juin 2026

Pour extrait conforme,

Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 25/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260624-DEL26083H1-DE

Signé électroniquement par
Tonino PANETTA



Le 25 juin 2026

